

Floirac, amie des aînés



Selon l'INSEE, les 65 ans et plus représenteront plus d'un quart de la population totale en 2040. Aujourd'hui, 22 % de la population floiracaise a plus de 60 ans.

En 2016, pour une plus grande transversalité de ses services, la Ville a créé la *Direction du Développement Social et des Solidarités*. Dans cette dynamique d'accompagnement qualitatif des habitants, le pôle Générations seniors et autonomie a été redimensionné. Aujourd'hui, les priorités municipales consistent à mettre en œuvre des **actions de nature à rompre avec la solitude, à favoriser les rencontres entre les générations et à encourager l'implication des personnes âgées dans la vie sociale.**

1. LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Floirac est membre du Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile de la Gironde (RPDAD). C'est le plus grand réseau public de France. Le **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville propose plusieurs prestations à domicile adaptées aux besoins de chacun : le portage des repas, de livres, l'assistance ménagère, les soins, le service de téléalarme, l'accompagnement dans la vie sociale et relationnelle...

Près de **35 000 repas** sont distribués chaque année à plus de 130 Floiracaises et Floiracais. Les tarifs à Floirac sont dans la moyenne basse de la Métropole (surtout pour les faibles revenus) : de 2,40€ à 7,65€.

L'offre de **portage de livres** permet aux seniors, et de façon plus générale à toute personne souffrant de mobilité, de bénéficier de prêt de documents à domicile : livres, cd, dvd, bd, magazines : chacun peut y avoir accès en joignant la médiathèque Roland Barthes (05 56 86 99 28).

La demande d'aide à domicile est variable en fonction de critères liés à l'état de dépendance du demandeur. L'état de dépendance s'évalue selon une grille nationale (grille A.G.G.I.R), déclinée en 6 groupes allant de 1 pour les plus dépendants à 6 pour les plus autonomes. La demande se réalise soit :

- au titre de **l'aide ménagère à domicile** si la personne relève des groupes de dépendance 5 ou 6. Le dossier, constitué par le C.C.A.S, est transmis au service action sociale des caisses de retraite principales du demandeur. A réception de la demande, chaque organisme fixe le nombre d'heures attribuées, la durée de l'accord et la participation financière laissée à la charge du bénéficiaire.
- au Conseil Départemental, au titre de **l'aide sociale légale**, pour les personnes disposant de ressources inférieures à un plafond fixé par décret. La décision est notifiée directement aux intéressés par le service départemental. Le Maire de la commune du demandeur peut prononcer, en fonction de la situation, une admission d'urgence.
- au titre de **l'A.P.A. (allocation personnalisée autonomie)** si la personne relève des groupes de dépendance 1, 2, 3 ou 4. Le dossier transmis par l'usager au Conseil Départemental de la Gironde est instruit par une équipe médico-sociale. Une visite à domicile permet d'apprécier le niveau de perte d'autonomie et d'élaborer le plan d'aide précisant les aides les plus adaptées aux besoins de la personne.

Aide à domicile « Agir pour tout le monde, en particulier » : https://youtu.be/x2A_-wYWnLs



2. LES ETABLISSEMENTS POUR SENIORS

Résidence Personnes Agées « La Pastourelle »

Chemin des Plateaux

Tel : 05.56.86.45.27

L'établissement est géré par Logévie, en partenariat avec le CCAS. Il s'agit d'une résidence-autonomie non médicalisée. Il compte 60 logements indépendants avec possibilité de bénéficier de locaux communs et de services collectifs (blanchissage, restauration, salle de réunion, animations etc) dont l'usage est optionnel.

Maison de Retraite des Veuves de Guerre

Résidence Belle Croix

Avenue François Mitterrand

Tel : 05.56.86.38.12

Cet EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes. Il est géré, depuis sa création en 1963, par l'association des Veuves de Guerre. Il dispose de 76 places.

3. LES PROJETS INTERGENERATIONNELS

- les **lectures tandem** à voix haute, partagées entre adultes, enfants et seniors. Quatre rencontres sont programmées entre décembre et mars. La dernière se clôture sur un spectacle et un temps d'échange avec un auteur.
- le **lien étudiants-séniors** : les étudiants en Master Communication et Génération de Bordeaux-Montaigne montent chaque année un projet avec les aînés floiracais.
- le **lien enfants-séniors** :



En 2008, le **Prix de la Fondation de France « S'unir pour Agir »**, associé au journal La Croix, a été décerné au CCAS de Floirac pour le projet « D'une génération à l'autre » réunissant des collégiens et des résidents de la **RPA la Pastourelle**, autour de la création et de la représentation d'une pièce de théâtre intergénérationnelle.

Remise du Prix de la Fondation de France au CCAS de Floirac en 2008

Cette année, [l'association floiracaise Arteli](#) a proposé la création de camaïeux de mosaïques avec les résidents de la RPA La Pastourelle, les enfants du Centre de loisirs, les élèves de l'école maternelle Jean Jaurès et les adhérents de l'atelier Arteli.



Chaque participant a travaillé à la réalisation, sur papier cartonné, d'une composition dont il a choisi la teinte dominante. 250 mosaïques ont été assemblées par couleur et réunies en fresque pour être exposées.



A découvrir du 14 décembre 2017 au 8 janvier 2018 à la M.270
Vernissage jeudi 14 décembre de 18h à 20h

4. LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

- la **Semaine des Séniors** : elle se déroule tous les ans au mois de novembre. Thé dansant, spectacles, expositions et conférences sont au programme.



- le **Repas des Anciens** : ce moment de partage et de convivialité a lieu chaque année au mois de mars. Plus de 1000 personnes y participent : 600 repas sont servis à l'espace Lucie Aubrac, 450 à domicile.

5. LE CONSEIL DES SAGES



Le Conseil des Sages est une instance de concertation, de propositions et d'actions en faveur de la vie de la cité. Il est ouvert aux Floiracaises et Floiracais âgés d'au moins 55 ans et dégagés de toute obligation professionnelle. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets de la commune et apporte une critique constructive.

L'expérience de nos aînés

Le sens du Conseil de Sages est de témoigner du rôle de médiateurs des retraités et personnes âgées. Ils donnent un sens solidaire et citoyen à leur vie par la mise à disposition de leurs compétences, de leur temps, de leur écoute et de la tolérance. Le Conseil des Sages rassemble 33 membres volontaires qui souhaitent s'investir dans la vie de la cité, qui disposent du temps nécessaire à cet engagement et qui se reconnaissent dans la Charte du Conseil des Sages de la Ville de Floirac [CHARTRE DE FLOIRAC POUR LE CONSEIL DES SAGES](#).

Règlement intérieur du Conseil des Sages en téléchargement ici : [Règlement intérieur du Conseil des Sages](#)

Les membres du Conseil des sages : [2017 – membres du Conseil des sages](#)

Une mission de conseil

Comme toute instance consultative, le Conseil des sages n'est pas un organe de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel. Le Conseil des Sages peut intervenir à la demande de :

- la municipalité,
- l'instance plénière avec l'accord de la municipalité,
- la Fédération des Villes et Conseils des Sages avec l'accord de la municipalité.

Comment rejoindre le Conseil des Sages ?

Le Conseil des sages est ouvert aux Floiracais âgés de 55 ans et plus, dégagés des obligations professionnelles.

Adressez votre candidature à :

Monsieur le Maire,
Hôtel de Ville,
6 avenue Pasteur
33270 Floirac

Contacts

CCAS de Floirac
Tél : 05 57 80 87 10

conseildessages@ville-floirac33.fr

LES MISSIONS 2017

Monsieur le Maire a confié deux missions au Conseil des sages pour l'année 2017 :

Favoriser le lien intergénérationnel : [Lettre de mission – lien intergénérationnel](#)

Promouvoir les gestes des premiers secours auprès du plus grand nombre : [Lettre de mission 1er secours](#)

Pour contacter les Sages de Floirac :

MENNIER	Martine	15, rue Georges Duhamel	05 56 86 74 60 07 86 52 08 49	martine.mennier@gmail.com
---------	---------	-------------------------	----------------------------------	--

ZANGRONIZ (de)	Bernadette	31, rue de Sybirol	05 56 86 01 15 06 41 26 34 05	bdezangroniz@yahoo.fr
----------------	------------	--------------------	----------------------------------	--

RENAUD	Bernard	95 chemin des plateaux	05 56 86 63 41	bernard.renaud@neuf.fr
--------	---------	------------------------	----------------	--

6. MONALISA

Depuis 2014, MONALISA - **Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés** - rassemble 317 organisations qui luttent ensemble contre l'isolement des seniors en soutenant l'engagement bénévole de proximité.

Le **CCAS de Floirac** est signataire de la charte MONALISA et administrateur de l'association nationale. Il coordonne le comité départemental de Gironde qui se réunit tous les 2 mois.

Cette année, un **volontaire en service civique** a été intégré à la mission MONALISA au sein du CCAS de Floirac et le Conseil des Sages va accompagner la mise en place de **l'équipe citoyenne floiracaise MONALISA**.

Plus d'informations sur : <http://www.monalisa-asso.fr/mobilisation-cooperations-departementales/item/cooperation-departementale-de-gironde>

7. Floirac et Bordeaux, les deux villes de Gironde « Amies des aînés »

Le vieillissement de la population constitue un enjeu social, culturel et économique pour nos sociétés. Forte de ce constat et soucieuse d'offrir un cadre de vie accueillant pour tous, la ville de Floirac a intégré, en 2015, le **réseau de l'Organisation Mondiale de la Santé** et le réseau francophone **Villes amies des aînés**.

L'une des missions des *Villes amies des aînés* est l'implication des seniors dans la vie locale. Pour avoir associé les 33 membres du Conseil des Sages de Floirac à la création de son Epicerie Solidaire, la Ville a reçu le **Prix National Participation citoyenne et emploi en 2015**.

Article paru dans le magazine Notre Temps en 2016 :

Neuf villes amies où il fait bon vivre

Par Jean-Christophe Martineau le 27 février 2016 modifié le 11 janvier 2017



Le réseau francophone des villes amies des aînés a récompensé en décembre dernier neuf villes lauréates, à la pointe de l'innovation urbaine et sociale.

• Floirac: tous solidaires

Permettre aux seniors de rester impliqués dans la vie de la cité, c'est l'une des missions des Villes amies des aînés. À Floirac, dans la banlieue bordelaise, les trente-trois membres du conseil des sages ont été associés à la création d'une épicerie solidaire. Un lieu où les habitants dans le besoin peuvent s'approvisionner à un tarif avantageux. Baptisée "Le Souci de l'autre", l'épicerie est ouverte depuis 2014 et accueille une cinquantaine de familles clientes.

Ce sont les seniors qui ont convaincu les supermarchés de donner des denrées alimentaires et démarché les agriculteurs locaux susceptibles d'approvisionner le commerce solidaire. Neuf des sages assurent l'approvisionnement de l'épicerie et l'accompagnement des clients. Grâce à leurs anciens réseaux professionnels, ils ont même permis à dix clients de trouver un emploi, dont deux en CDI.

Contact :

Centre Communal d'Action Sociale
6 avenue Pasteur
BP110
33270 Floirac
05 57 80 87 10

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h et 13h-17h
Du mardi au vendredi : 8h-12h et 13h-17h



Prix Villes Amies des Aînés 2015

Thème : La lutte contre l'isolement

Catégorie : Participation citoyenne et emploi

UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE À L'INITIATIVE DES SAGES



FLOIRAC

Ville Amie des Aînés depuis 04-2015
Floirac (33)

OBJECTIFS

Favoriser la participation des aînés à la vie locale. Lutter contre l'isolement relationnel. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus démunis.

PRATIQUE

Aménagement d'un local pour l'accueil de l'épicerie. Recruter des bénévoles et les former. Rechercher des partenaires et assurer le transport des denrées alimentaires. Possibilité de recruter des employés (service civique par exemple) pour gérer la caisse et la structure.

Coût : Environ 71 000 euros par an pour les salaires de la responsable de l'épicerie et du service civique.



LES SAGES ASSOCIÉS DÈS L'ORIGINE AU PROJET

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac a été créé en 2010 afin d'encourager la participation active des seniors à la vie locale. En 2013, la Ville projette la création d'une épicerie solidaire et souhaite y associer le Conseil. Deux membres participent dès lors

au comité de pilotage, accompagnés par l'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries solidaires).

L'épicerie ouvre ses portes en Septembre 2014 et voit 9 membres du Conseil des Sages se joindre aux rangs des bénévoles qui animent cet espace solidaire.



UN ENGAGEMENT ACTIF

L'épicerie solidaire fait bénéficier les allocataires du RSA, les travailleurs pauvres ou autres personnes en situation de précarité, d'aliments à prix préférentiels. Toute personne majeure rencontrant des difficultés financières ou sociales domiciliée sur la commune de Floirac peut prétendre à profiter de l'épicerie en remplissant un dossier. Le dossier est ensuite étudié par une commission qui accordera le droit d'accès à l'épicerie. S'il est accepté, un courrier est adressé au futur bénéficiaire, indiquant une date



de rendez-vous avec une animatrice, le montant du crédit d'achat accordé et la durée d'accès à l'épicerie (qui ne pourra excéder 6 mois).

C'est par le biais de soirées d'information, des journaux et de la télévision locale qu'a été menée la communication autour du projet.

Deux Sages, anciens commerciaux, sont partis à la recherche de partenariats et grâce à leurs compétences, l'épicerie a pu établir des partenariats de choix avec des structures qui proposent des denrées alimentaires de qualité (UNITERRE pour une agriculture durable, la Banque alimentaire, Biocoop, Simply Market, Promo Cash...). Tous les bénévoles, qui sont au nombre de 35 environ, doivent suivre plusieurs formations qui ont pour thème : l'accueil, l'hygiène et la sécurité, l'informatique, la coordination d'équipe et la cohésion d'équipe. Là encore, les compétences des membres du Conseil des sages volontaires sont sollicitées pour mener à bien certaines de ces formations. Des réunions de coordination ont lieu toutes les semaines avec la responsable de l'épicerie solidaire

UNE COLLABORATION RÉUSSIE ET INDISPENSABLE

Associés dès l'origine du projet, quand rien n'était décidé, la participation active des Sages a été d'un grand soutien à la mise en place de l'épicerie solidaire. Ils ont permis à l'épicerie de trouver de nouveaux partenaires, de rechercher des financements pour l'achat d'un mini-bus et proposer le recrutement d'une jeune en service civique.

Ce projet a permis une réelle mixité générationnelle et sociale. Les Sages sont en contact avec les

autres bénévoles de tous âges ainsi que les bénéficiaires, ce qui concourt à soutenir leur participation à la vie de la commune et à l'intégration sociale de tous.

PLUS QU'UNE AIDE ALIMENTAIRE

Un accompagnement est mis en place pour les bénéficiaires de l'épicerie, pour développer leur projet personnel ou encore travailler leur budget pour tenter d'en réduire le coût.

Grâce à l'action des bénévoles, 10 bénéficiaires ont aujourd'hui retrouvé un emploi, dont deux en CDI. Les bénévoles ont également participé à la création de deux entreprises et à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion.

L'épicerie solidaire est un espace d'échange et de convivialité où des ateliers sont mis en place avec les bénéficiaires. Les projets suivants ont ainsi vu le jour : la mise en place d'un jardin potager et son entretien, la création d'un poulailler collectif, l'organisation d'un coin détente extérieur, la réalisation d'une fresque murale.

La réflexion sur la mise en place d'un groupement d'achats pour les anciens bénéficiaires de l'épicerie ou l'étude sur l'opportunité de la création d'un réseau d'échanges réciproque des savoirs font encore partie des pistes de réflexions qui animent le groupe.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme Floirac, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. contact@rfvaa.com